

CONDITIONS GÉNÉRALES SERVICE APRÈS-VENTE

1. Dispositions générales et définitions.

1.1 Les présentes conditions générales de service sont applicables à toutes les interventions techniques effectuées par le service après-vente de Tesmec S.p.A. (le « Prestataire » ou « Tesmec ») sur les machines produites par le groupe Tesmec.

Les interventions et services techniques (les « Services ») seront mieux précisés dans chaque offre d'achat (l'« Offre »)

Les présentes conditions générales et les conditions commerciales contenues dans l'Offre ou dans la Confirmation de Commande, selon le cas, constituent le contrat de service après-vente (le « Contrat ») entre les Parties.

En cas de conflit, les conditions commerciales de l'offre Tesmec ou de la Confirmation de Commande prévaudront, le cas échéant.

Les conditions générales ou particulières du Client ne s'appliquent pas.

L'annulation, la modification et la renonciation au Contrat ou à l'un des droits ou obligations sous-jacents ne seront pas effectives sans le consentement écrit du Fournisseur de services.

1.2 Le Prestataire informera le Client par écrit de la date prévue de la fourniture du Service dans les 2 jours précédant l'arrivée du personnel.

2. Considération.

2.1 Le paiement des Services couverts par le présent Contrat est effectué au domicile du Prestataire au moyen d'un paiement par virement bancaire et désigne les Services et tout matériel ou pièce de rechange. Le paiement des Services est indiqué dans l'Offre ou dans la Confirmation de Commande, également à la suite du Rapport d'Intervention émis par le personnel du Prestataire.

3. Règles de sécurité.

3.1 Il est de la responsabilité du client de garantir les conditions d'exploitation et de sécurité appropriées, telles qu'établies par le décret législatif 81/2008, conçues pour prévenir les conditions de risque pour le personnel du fournisseur de services, afin de prévenir les situations de risque pour la santé et la sécurité du personnel impliqué.

Le manuel d'utilisation et de maintenance de la machine est également un document de référence, auquel il est fait référence pour les méthodes et les conditions d'utilisation de celle-ci.

3.2 Le Client doit :

a) fournir au Prestataire des informations relatives à :

- l'évaluation des risques (environnementaux et opérationnels) liés aux activités que le spécialiste sera appelé à exercer ;

- les mesures prises pour éliminer, réduire ou contenir les risques identifiés ;

- les mesures de sécurité spécifiques requises pour le spécialiste du Prestataire (liste des équipements de protection individuelle requis, procédures de sécurité à adopter, etc.).

b) assurer la disponibilité du service d'urgence à la fois en cas d'accident / accident et en cas d'incendie / urgence.

c) informer le Prestataire des modalités d'accès au chantier afin de garantir l'exécution des prestations (ex : heure d'entrée, zone de travail, etc.).

3.3 Dans l'exécution des Services, le personnel du Prestataire aura le droit de suspendre les activités et les plans, en cas de risque de danger ou en présence de conditions de travail non conformes à la réglementation.

4. Garantie des pièces de rechange.

4.1 Tesmec garantit la bonne qualité des pièces de rechange achetées et leur bon fonctionnement dans les limites des conditions de fonctionnement et des performances techniques prévues pour le type de machine Tesmec et / ou fournies par les fabricants pour les composants de celle-ci.

4.2 La garantie est valable 6 mois à compter de la livraison de la pièce de rechange ou du retour de la machine, si la réparation ou le remplacement a eu lieu dans l'atelier, et ne s'applique qu'aux groupes mécaniques qui ont été entièrement révisés ou remplacés dans des ateliers agréés ou par le personnel de Tesmec intervenant sur place.

4.3 Cette garantie ne couvre pas les pièces électriques, celles sujettes à l'usure normale et les composants en contact avec la zone d'excavation (tels que, mais sans s'y limiter, les dents, les poches, les plaques, les chaînes, les tapis, les socs de charrue, les boulons).

4.4 La garantie est limitée à la réparation ou au remplacement, au choix de Tesmec, des pièces qui seront reconnues comme défectueuses pour les matériaux ou la fabrication.

4.5 Le Client est seul responsable des heures de déplacement, des frais de transport, de la nourriture et de l'hébergement et des fournitures telles que les huiles lubrifiantes, le diesel, l'antigel, relatives à la réparation ou au remplacement mentionné ci-dessus.

4.6 La garantie doit être considérée comme annulée et expire indépendamment si :

i) la machine ou la pièce de rechange fournie est utilisée ou installée d'une manière qui ne respecte pas les indications du manuel d'utilisation et d'entretien correspondant ou la machine a été modifiée, réparée ou démontée, même partiellement, par du personnel non autorisé ou n'a pas été immédiatement arrêtée en attendant la réparation, si son fonctionnement est défectueux, ou des pièces de rechange non d'origine y ont été installées ;

ii) le Client n'est pas en règle avec les paiements.

Cette garantie remplace toute autre garantie expresse ou implicite et ne donne lieu à aucune demande d'indemnisation, de quelque nature que ce soit, ni à une réduction du prix ou à la résiliation du contrat de fourniture.

5. Responsabilité

5.1 Le Client qui demande au Prestataire d'envoyer des techniciens pour les réparations, l'entretien des machines, est responsable d'assurer aux techniciens les conditions, moyens de travail et contrôles susmentionnés adéquats pour prévenir les dommages aux personnes et aux biens, conformément aux lois en vigueur.

5.2 Le Client doit également prévoir la collecte et l'élimination des déchets spéciaux provenant du traitement, des réparations, de l'entretien, effectués sur ses propres sites. Conformément à la législation en vigueur sur la sécurité et la santé au travail, le Client doit informer le Prestataire des risques existant dans son environnement de travail et des précautions et protections qu'il doit prendre pour les éviter.

5.3 Le Client renonce expressément et doit indemniser le Fournisseur de services de toute responsabilité pour les réclamations, dommages et causes réclamés par toute personne, légale ou physique, pour les biens, blessures, décès, profits anticipés ou perdus, dommages accessoires, dommages consécutifs ou autres pertes subis en relation, indirectement, avec l'exécution de la Servizi.ad l'exception de la négligence grave ou de la faute intentionnelle. 5.4 Tout dommage direct causé par une faute intentionnelle ou une négligence grave de la Le personnel du fournisseur de services sera limité au remboursement de tout montant de service payé.

6. Traitement des données

Tesmec S.p.A. déclare que le traitement des données personnelles de la Société, nécessaire pour remplir les obligations découlant et/ou liées au présent Contrat et les obligations légales connexes (y compris les obligations fiscales, administratives et comptables), est conforme à la législation en vigueur sur la vie privée (Règlement UE n° 679/2016, Décret législatif n° 196/2003 et modifications et ajouts ultérieurs), et est effectuée conformément aux informations fournies conformément à l'article 13 du règlement UE n° 679/2016 (« RGPD ») et aux politiques de confidentialité publiées sur le site Web www.tesmec.com.

7. Droit applicable

7.1 La loi applicable au présent Contrat est la loi italienne.

7.2 Pour tout litige qui n'est pas résolu à l'amiable, au plus tard 30 jours à compter de sa survenance (le litige écrit prévaudra), les Parties se réfèrent à la compétence exclusive du Tribunal de Milan.

TESMEC S.p.A.

Siège social

Piazza S. Ambrogio 16 - 20123 Milan - Italia
(BG)

Code postal. Soc. 15 702 162 euros i.v.

+39.035.825024 - F +39.035.826375

C.F. et P.IVA IT10227100152

IDS NML228P

C.C.I.A.A. R.E.A. Milano 1360673 - Bergamo 260782

www.tesmec.com - info@tesmec.com

Gestion et usine

via Zanica 17/O - 24050 Grassobbio - Italie (BG)

Téléphone +39.035.4232911

Tél. : +39.035.4522444 Gestion et Administration

Tél. : +39.035.4522445 Division Cordage

Tél. : +39.035.335664 Division Trancheuse

Établissements

Route Hôtels : Pertegalli 2 - 24060 Endine Gaiano

Tél.

Via Don Brambilla 26/28 - 23844 Sirone (LC)

Tél. +39.031.858311 - F +39.031.853562